



Rongeurs dans la cloison insupportables. Réduction préavis poss?

Par **morganelab1**, le **07/05/2008** à **07:38**

Bonjour. Mon compagnon et moi habitons un appartement depuis juin 2007. C'est une location dans un immeuble. rnDepuis octobre/novembre 2007, des bruits sont apparus la nuit au niveau des murs SDB et chambre. Ayant vu un rat près des bennes communes de l'immeuble, nous avons pensé qu'ils s'étaient infiltrés dans les cloisons. Nous avons averti la propriétaire. Elle s'est renseignée à la mairie qui apparemment a le devoir de dératiser les égouts. rnUn employé de la dératisation est intervenu. A notre grande surprise, il n'a trouvé aucune trace de rats. Il s'agirait peut-être de souris selon lui. Depuis, rien n'a été fait. Les bruits cessent et reprennent pendant des périodes plus ou moins longues.rn Ces derniers temps, les bruits sont insupportables. Nous sommes dérangés toutes les nuits. Nous sommes contraints de dormir dans le salon pour essayer d'avoir une nuit complète. rnNous avons donc donné notre préavis de départ le 4 mai 2008. Nous avons demandé à ce que celui-ci soit réduit à 1 mois étant donné la situation. La propriétaire est d'accord uniquement si elle trouve un autre locataire pour nous remplacer.rn A-t-elle le droit de nous obliger à respecter les 3 mois habituels? rnEtant donné que nous avons signé notre bail au 1er juin 2007, ne peut-on pas le rompre au 1er juin 2008 alors qu'il était convenu d'une période de 3 ans? rnMerci de nous répondre.